

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE N°551 -047-2023-RP
Réglementant la circulation et le stationnement
Cérémonie du 11 Novembre 2023

Mis en ligne sur le site internet le **24 OCT... 2023**

Le Maire de la Commune de Caveirac

Vu le Code de la Route et notamment son article R 44, R. 225 et R225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 212-2, L 2213, L2213-5 et L2512-13,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Afin de permettre le déroulement en toute sécurité de la cérémonie du 11 novembre 2023

ARRETE :

Article 1^{er} : Afin de permettre le déroulement en toute sécurité de la cérémonie du 11 novembre 2023 :

- Le stationnement sera interdit et déclaré gênant à tous les véhicules le 11 novembre 2023 de 8 heures à 13 heures :
 - sur l'avenue du Chemin Neuf au niveau du monument aux morts
 - sur la place du Château côté pair, de l'entrée de la Mairie jusqu'au niveau du numéro 2
- La circulation sera interdite le 11 novembre 2023 de 10 heures à 13 heures, place du Château et avenue du Chemin Neuf sur la portion allant de la place du château jusqu'à intersection de la rue des Écoles.

Article 2 : Les véhicules en infractions et déclarés gênants feront l'objet d'une mise en fourrière immédiate.

Article 3 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de la présente publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Calvisson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée. -ampliation sera transmise aux : service technique municipaux, police municipale, société de transports en commun desservant la commune, gendarmerie de Calvisson,

Pour extrait conforme,
Caveirac, le 23/10/2023
Le Maire

Jean-Luc CHAILLAN

